

GRAND TEMOIN

«Coopération, démocratie participative et débat public sont les applications émergentes »

Entretien avec Philippe Aigrain

Directeur fondateur de Sopinspace, Société pour les espaces publics d'information

En janvier 2004, Philippe Aigrain a créé la société Sopinspace, qui développe des logiciels libres et commercialise des services d'aide à l'organisation de débats publics sur Internet.

De 1996 à 2003, Philippe Aigrain exerçait des responsabilités au sein de la Commission européenne (programmes de recherche ESPRIT, puis IST), pour laquelle il a notamment développé les politiques de soutien aux logiciels libres et participé à l'élaboration des réglementations des brevets et du droit d'auteur.

Quelles sont les NTICs les plus appropriées pour conduire la modernisation des services publics ?

Les bonnes technologies pour l'administration électronique sont les technologies ouvertes et modulaires. L'administration devrait choisir des outils sur lesquels elle garde une maîtrise intellectuelle de leur évolution et pour lesquels l'interdépendance n'est pas excessive.

Dans ce cadre, les logiciels libres sont particulièrement bien placés. Par la nature même de leur mode de développement, ils offrent une bonne qualité de modularité, l'indépendance des composants et sont conformes aux normes définies, pour établir notamment un cadre commun d'interopérabilité, essentiel au développement de l'administration électronique.

Le libre permet également de nouveaux modèles d'investissement : aux Etats-Unis comme en Europe se développent des approches de mutualisation des développements de systèmes d'information.

Quelles applications vont émerger dans les années à venir ?

Les premières concernent certainement la coopération. L'administration a un véritable besoin de décloisonner ses services pour favoriser la coopération interne. C'est au moment des crises, comme celle de la canicule en France l'été dernier, qu'un pays est confronté à de graves dysfonctionnements, dus à une mauvaise communication entre différents systèmes.

Ces nouvelles applications concernent aussi bien les outils collaboratifs d'évaluation des projets que des

mécanismes d'alerte. Tout ce qui existe dans ces domaines émerge du libre, qui présente l'avantage de reposer sur des mécanismes plus légers.

Deux autres domaines émergent : la démocratie participative et le débat public pour lesquels une nouvelle génération d'outils du monde des logiciels libres devient disponible. Ces solutions devront être intégrées aux systèmes d'information, en particulier, des autorités locales qui y puiseront de nouveaux modes de communication avec le citoyen.

- La démocratie participative permet une association étroite des citoyens au processus d'élaboration de programmes publics : chartes d'environnement ou plans d'urbanisme par exemple, avec de réels succès tels que les expériences réalisées par les villes d'Amsterdam ou de Vienne. C'est une démarche pertinente pour améliorer la qualité de la relation avec le citoyen.
- Enfin, le débat public, espace de dialogue entre les porteurs de projets, les associations et les élus se développe très fortement sur des thèmes nouveaux. Nous allons par exemple lancer un débat à l'automne sur la santé environnementale.

Les citoyens ont-ils des comportements différents avec l'administration électronique selon les pays ? Y a-t-il des incidences sur la mise en œuvre de l'administration électronique ?

Les comportements sont en effet différents. En Europe du Nord par exemple, le citoyen attache plus d'importance à l'aspect transparence des procédures et communication avec le public. Dans les pays anglo-saxons, il recherche davantage la transparence financière et veut suivre l'exécution de ses transactions avec l'administration. Le Canada, le Danemark, la Catalogne ont une grande expérience du débat public pouvant aller jusqu'à l'implication du citoyen dans la décision.

En termes d'incidences sur la mise en œuvre de ces nouvelles applications, je dirais qu'il faut que les pouvoirs publics aient une approche stratégique de la relation avec le citoyen en prenant en compte les impératifs de confiance, qui passent aussi par la personnalisation des relations avec les agents publics.